

Rapport technique Dossier de mise à l'enquête publique

Aménagement d'une voie de dépose et d'un parking

Ecole de Bresse à Vétroz



Nom de l'ouvrage Ecole de Bresse

Maître de l'ouvrage Commune de Vétroz 2'587'925 / 1'118'665 Coordonnée de l'ouvrage Ingénieur civil ARC Génie Civil SA

G22014-RT - Pièce n° 107 Numéro du document

Date du document 15.11.2023



TABLE DES MATIÈRES

1	CONTEXTE	3
2	SITUATION EXISTANTE	4
2.1	Hiérarchie du réseau	4
2.2	Gabarit – largeur de chaussée	4
2.3	Stationnement	4
2.4	Déroulement du trafic	5
2.5	Accidentologie	5
2.6	Signalisation et marquage	5
2.7	Eclairage	5
3	BESOINS ET OBJECTIFS	6
3.1	Observations	6
3.2	Besoins identifiés	6
3.3	Objectifs	7
3.4	Recommandations	7
4	PROJET	8
4.1	Concept général	8
4.2	Stationnement pour cycles	8
4.3	Stationnement pour véhicules motorisés	9
4.4	Voie de dépose minute	9
4.5	Arrêt de bus	9
4.6	Distances de visibilité	10
4.7	Eclairage	10
4.8	Signalisation et marquage	11
4.9	Gestion des eaux de surface	11
4.10	Mesures complémentaires	12
5	EMPRISES	12
6	DEVIS ESTIMATIF +/- 20%	12
7	PHASAGE DES TRVAUX	12
8	SYNTHESE	13
9	LISTE DES PIECES	13

1 CONTEXTE

L'école de Bresse est située à la route de la Fontaine, au Sud de la zone résidentielle du village de Vétroz, en limite de la zone à bâtir. Elle regroupe 16 classes, soit plus de 350 élèves de tout degré scolaire. La majorité des enfants se rend à l'école à pied ou à vélo, toutefois une offre de stationnement reste nécessaire pour les parents accompagnant leur enfant en voiture, en particulier pour les élèves des petits degrés habitant relativement loin comme le quartier Champs-y-Zou situé au Nord de la route cantonale.

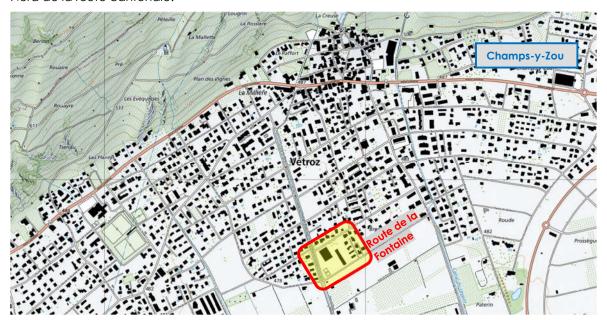


Image 1 : Situation générale

Aujourd'hui, à l'exception d'un parking réservé au personnel enseignant et d'une zone réservée au bus scolaire, aucune autre infrastructure ne permet la dépose ou le stationnement courte durée de manière sécurisée. En conséquence, les véhicules s'arrêtent où bon leur semble dans les environs de l'école, de façon anarchique et souvent dangereuse (visibilité masquée).



Image 2: Etat actuel, stationnement sauvage

La commune de Vétroz souhaite sécuriser les lieux par la mise à disposition d'une infrastructure adaptée et permettant de répondre aux besoins minimaux, tout en continuant à agir au niveau de la prévention par la promotion de la mobilité douce.

Le présent projet prévoit l'aménagement d'une voie de dépose et la construction d'un parking de 46 places de stationnement de moyenne durée (max. 4 heures). Le réaménager de la zone de l'arrêt de bus est également envisagé avec la construction d'un quai, en conformité aux exigences relatives à l'accès aux personnes à mobilité réduite (LHand).

2 SITUATION EXISTANTE

L'analyse de la situation existante se porte principalement sur la route de la Fontaine, le long de laquelle se concentre le nouvel aménagement.

2.1 Hiérarchie du réseau

Toutes les rues bordant l'école de Bresse sont situées en zone 30 km/h. Le site est desservi par la route de la Fontaine et la route des lles, deux rues avec la typologie de routes de dessertes, mais relativement fréquentées par du trafic de transit car formant une boucle avec les deux routes collectrices que sont l'Avenue des Vergers et l'Avenue de la Gare. Au centre de cette boucle, au Nord de l'école, on retrouve un vaste réseau de routes de dessertes à caractère résidentiel.

La plupart des routes de dessertes sont équipées d'un trottoir, ce qui n'est cependant pas le cas pour la route des lles et la route de la Fontaine. Aucun aménagement pour les cycles n'est identifié sur l'ensemble du périmètre concerné.

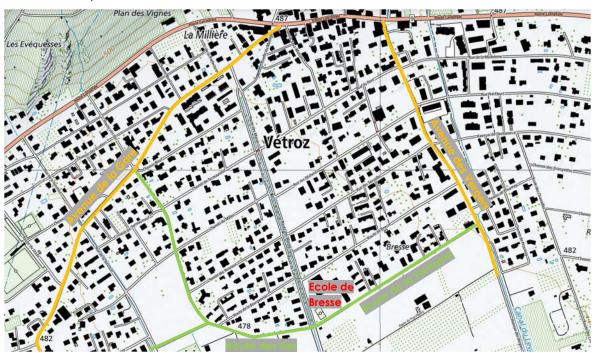


Image 3 : Hiérarchie du réseau

2.2 Gabarit – largeur de chaussée

Toutes les routes situées à proximité de l'école de Bresse ont une largeur de chaussée d'environ 4,00 à 4,50 m, soit le gabarit correspondant à un cas de croisement voiture – voiture à 30 km/h selon la norme VSS 40 201.

2.3 Stationnement

Une vingtaine de places de stationnement, accessibles par la route de Bresse au Nord de l'école, sont à disposition des enseignants. Ces places sont relativement difficiles d'accès en raison de la configuration de la route de Bresse (route de desserte de quartier). Aucune autre offre de stationnement pouvant être mise à disposition des parents n'existe.

Concernant les cycles, une offre suffisante existe au Nord de l'école. Cet emplacement est judicieusement situé, directement accessible par le réseau de routes de dessertes de la zone résidentielle adjacente.

2.4 Déroulement du trafic

Charge de trafic

En dehors des pics liés à la rentrée et à la sortie des classes, soit quatre fois 15 minutes par jour, les charges de trafic sont relativement faibles.

A noter qu'en dehors des horaires scolaires, un certain trafic de transit est également perceptible sur la route des lles et la route de la Fontaine.

Vitesses pratiquées

Des mesures de vitesse ont été réalisées en juin 2022 et en mars 2023, à la hauteur de l'arrêt de bus existant. Les valeurs obtenues, $V_{85} < 25$ km/h, sont nettement inférieures aux valeurs préconisées par les normes et directives relatives à l'aménagement des Zones 30. En effet, l'objectif à atteindre en termes de vitesses pratiquées dans le cadre d'un régime de circulation en Zone 30 est une vitesse $V_{85,max} < 38$ km/h.

2.5 Accidentologie

Dans le périmètre de l'étude, seuls trois accidents avec blessé(s) léger(s) sont recensés par les statistiques de la confédération sur les 10 dernières années. Il ne s'agit toutefois pas d'accidents impliquant des piétons et apparemment pas en lien avec la mobilité scolaire étant donné les horaires auxquels ils se sont produits.

La police municipale confirme également qu'aucun autre accident n'a été recensé ces 10 dernières années.

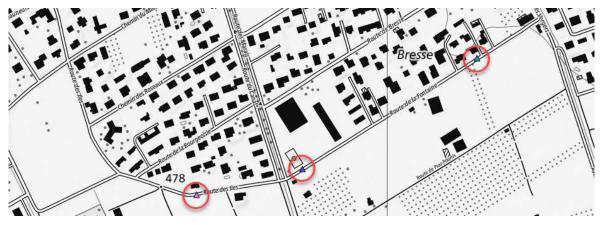


Image 4 : Statistiques de la confédération

2.6 Signalisation et marquage

Aucune signalisation particulière n'est identifiée à l'exception du marquage des priorités de droite dans les carrefours et de la présence d'un kit école (marquage) sur la route de la Fontaine.

2.7 Eclairage

La route de la Fontaine est équipée d'un éclairage public efficient au niveau de la consommation énergétique (technologie LED).

Dans le cadre d'un contrôle général de l'ensemble du réseau communal, la société Oiken, en charge de l'exploitation de l'éclairage public, n'a constaté aucun manquement particulier dans le périmètre de l'étude.

3 BESOINS ET OBJECTIFS

3.1 Observations

Une vision locale a été effectuée le matin du mardi 8 mars 2022, à l'heure de la rentrée des classes. Elle a permis d'établir les constats suivants :

- Environ 60 véhicules se sont arrêtés pour déposer des enfants à l'école entre 7h50 et 8h10.
- Environ 20 véhicules se sont parqués pour une durée de 10 à 15 minutes le long de la route de la Fontaine, sur la banquette en bordure de la zone agricole.
- Les véhicules viennent et repartent par toutes les routes avoisinantes. Seul environ un tiers des véhicules repartent dans la même direction qu'ils sont arrivés.
- Le 50 % des véhicules arrive en l'espace de 5 minutes, juste avant la rentrée des classes.
- De nombreux enfants se rendent à l'école à pied ou à vélo, arrivant essentiellement par le Nord.
- Environ 15 véhicules étaient stationnés sur le parking enseignants d'une capacité de 23 places.
- Ce jour-là, le bus scolaire ne circulait pas.





Images 5 et 6: Observations du lundi 8 mars 2022

3.2 Besoins identifiés

Stationnement

Au vu des observations susmentionnées, l'évaluation des besoins est la suivante :

- Une offre de stationnement (environ 15 places) pour un arrêt de courte durée (5 à 15 minutes), destinée aux parents des enfants des petites classes (1-2 H).
- Une zone de dépose minute pour un arrêt de très courte durée (1 minute), destinés aux parents des enfants plus âgés.
- Une offre de stationnement pour les cycles (nombre exact à évaluer), pour les enfants se rendant à la l'école à vélo.
- Une offre de stationnement (environ 50 places) pour les manifestations se déroulant à la salle de Bresse (concerts, compétitions sportives).

3.3 Objectifs

Les objectifs définis par le maître de l'ouvrage sont les suivants :

- > Favoriser les modes de déplacement doux (piétons, vélos).
- > Satisfaire à la demande en stationnement.
- > Assurer la sécurité de tous les usagers.

Pour atteindre ces objectifs, les 2 principes de base suivants sont retenus :

- Séparer les modes de transport doux du trafic motorisé et éviter les points de conflit.
- > Ordonner l'offre en stationnement pour les voitures.



Image 7: Extrait du guide pratique « Dépose-minute à proximité des écoles » de l'ATE (Association transports et environnement)

En complément à la nécessité de réaliser des infrastructures permettant la dépose des élèves, il convient également de réaménager l'arrêt de bus en conformité avec les exigences liées aux personnes à mobilité réduite (Lhand).

3.4 Recommandations

En complément aux aménagements faisant l'objet de ce projet, il est recommandé de réaliser un plan de mobilité scolaire permettant de concevoir de manière globale les déplacements scolaires et de proposer des solutions qui tiennent compte de l'ensemble des problèmes identifiés.

Un tel plan de mobilité permettrait notamment de proposer des itinéraires sécurisés ayant fait au préalable l'objet d'un assainissement des points dangereux, de concevoir des activités pédagogiques et de sensibilisation ou de développer les modes de déplacement alternatifs comme le pédibus. Enfin, il est important d'assurer le suivi des mesures mises en place.

4 PROJET

4.1 Concept général

Le projet prévoit l'aménagement d'un parking de 46 places et d'une voie de dépose le long de la route de la Fontaine, avec mise en place d'une circulation à sens unique à l'Ouest du parking, étant donné les difficultés de croisement sur la route de la Fontaine. A noter qu'un éventuel élargissement ne pourrait se faire sur la partie Sud (zone agricole) et nécessiterait d'importantes expropriations sur le domaine privé, au Nord de la route.

Le sens-unique empêche la sortie des véhicules par la route de la Fontaine, limitant les conflits liés à des croisements sur cette route étroite et améliorant ainsi considérablement la sécurité des piétons et des cycles.

Il est également envisagé de condamner le transit des véhicules motorisés via la route des Marais et la route du Canal par la mise en place de césures à proximité de l'école. Ces aménagements permettront ainsi de sécuriser les flux de mobilité douce (piétons et cycles) le long du canal et favoriseront ces modes de déplacement.

Formellement, les mesures liées à la mise en place du sens-unique et des césures feront l'objet d'une procédure ultérieure spécifiquement liée à l'homologation de la signalisation.

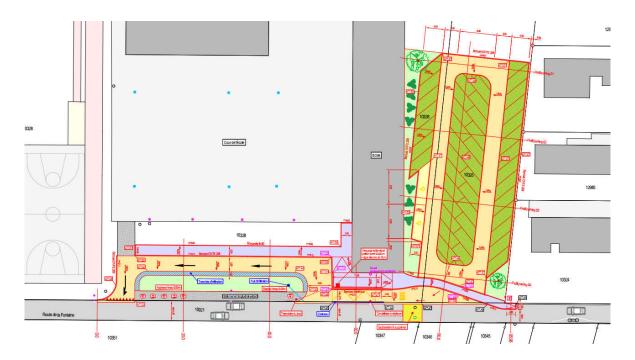


Image 12 : Aménagement d'une voie de dépose, d'un parking et mise en conformité de l'arrêt de bus.

4.2 Stationnement pour cycles

L'offre en stationnement pour les cycles est jugée suffisante et, de surcroit, idéalement implantée. De ce fait, aucun aménagement supplémentaire n'est envisagé à court terme.



Image 13: Stationnement existant pour cycles.

4.3 Stationnement pour véhicules motorisés

Un parking de 46 places est projeté à l'Est de l'école, accessible par la route de la Fontaine, afin de répondre d'une part, aux besoins des parents des enfants fréquentant les classes de petits degrés (1H et 2H), et d'autre part, à la demande engendrée par les manifestations se déroulant régulièrement à la salle de Bresse.

La géométrie et les dimensions du parking sont conforme à la norme VSS 40 291 entrée en vigueur le 31.12.2021. Un trottoir traversant avec des bordures biaises de 6 cm permet de régler la priorité au droit du trottoir.

4.4 Voie de dépose minute

La voie de dépose minute projetée le long de la route de la Fontaine, au Sud du centre scolaire, donne directement sur la cour d'école. Cette infrastructure complète l'offre de stationnement et permet d'offrir une capacité relativement importante pour des arrêts de très courte durée.

Lors de la dépose, le système fonctionne naturellement, les parents s'arrêtant le temps de laisser leur enfant descendre du véhicule. Pour l'embarquement, il convient de réglementer la pratique en demandant aux parents de ne pas venir trop tôt, afin de ne pas bloquer le système. Les enfants attendront leurs parents sur un espace piétons sécurisé au moyen de bordures hautes. Il conviendra d'organiser une surveillance dans les premiers temps afin que le système se mette en place et que les usagers prennent de bonnes habitudes.





Image 15 : Exemple d'aménagement, voie de dépose à l'avenue de l'Europe à Monthey

4.5 Arrêt de bus

Le projet prévoit la mise en conformité de l'arrêt de bus à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand), selon la directive « Arrêts de bus » du SDM. Un quai est aménagé avec des bordures de hauteur 22cm et les rampes d'accès n'excèdent pas la déclivité de 6%. Une largeur confortable de 3,90 mètres est garantie sur toute la longueur des quais et offre ainsi un espace d'attente sécurisé aux usagers.

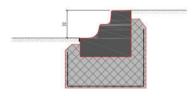


Image 16 : Détail bordure arrêt de bus LHand, hauteur 22 cm.

4.6 Distances de visibilité

Les visibilités aux entrées et sorties de la voie de dépose et du parking sont vérifiées selon la norme SN 640 273a, aussi bien vis-à-vis des véhicules circulant sur la route de la Fontaine que pour les usagers du trottoir.

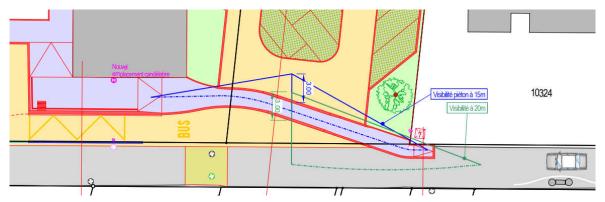


Image 17 : Vérification de la visibilité à la sortie du parking.

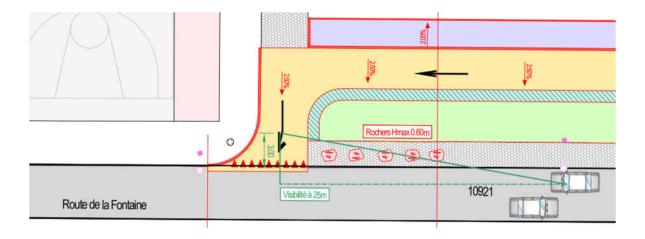


Image 18 : Vérification de la visibilité à la sortie de la voie de dépose.

A noter que les premières places de stationnement longitudinales existantes le long de la route de la Fontaine doivent être condamnées (rochers <60 cm par exemple) afin de garantir la visibilité des véhicules quittant la voie de dépose.

4.7 Eclairage

Le projet ne prévoit pas de modification significative de l'éclairage public qui n'a fait l'objet d'aucune remarque dans le cadre d'un contrôle spécifique effectué sur l'ensemble du réseau communal.

Aucun éclairage n'est prévu pour le nouveau parking.

4.8 Signalisation et marquage

Le projet de signalisation et de marquage fait l'objet du plan G22014-106 Signalisation – Etat projeté. Une demande d'homologation de la signalisation sera alors soumise à la CCSR une fois la décision d'approbation des plans entrée en vigueur. En effet, le présent projet mis à l'enquête publique vise uniquement à approuver les éléments constructifs liés à la circulation routière alors que les aspects de signalisation feront l'objet d'une procédure à part entière, avec les voies de recours y relatives.

La voie de dépose fait l'objet d'une signalisation spécifique. En complément, une zone d'interdiction de s'arrêter est mise en place dans les alentours de l'école afin d'éviter les déposes « sauvage » en bordure de route comme c'est le cas actuellement.

Le kit école existant (marquage) est supprimé, sa justification n'est pas vérifiée étant donné les éléments modérateurs de trafic existant le long de la route de la Fontaine et les infrastructures projetées, en particulier le nouveau trottoir.

Une signalisation spécifique liée à la mise en place du sens unique et des césures le long du canal figure également dans le concept de signalisation.

4.9 Gestion des eaux de surface

A l'état existant, aucune infrastructure (grilles ou collecteur) ne permet la récolte des eaux de surface de la route de la Fontaine, celles-ci sont infiltrées dans les banquettes. Le nouvel aménagement n'interagissant pas avec la route de la Fontaine au niveau de l'écoulement des eaux de surface, les eaux de la chaussée existante ne sont pas considérées ici.

Aussi, les possibilités d'infiltration de ce secteur sont qualifiées de bonnes selon les indications qui nous ont été communiquées. S'agissant d'infrastructures destinées principalement aux parents d'élèves, implantées le long d'une route à faible trafic, la classe de pollution des eaux de ruissellement peut être qualifiée de faible.

La réalisation des secteurs d'infiltration des eaux de la chaussée, y compris leur capacité de rétention, sera réalisée conformément à la norme SN 592000 Evacuation des eaux de biens-fonds et à la directive Gestion des eaux urbaines par temps de pluie (VSA). Leur dimensionnement sera réalisé dans le cadre de la phase d'exécution.

Les eaux de surface de la voie de dépose sont infiltrées sur le bas-côté végétalisé, au travers d'une couche de sol biologiquement actif comme le prévoit la VSA.

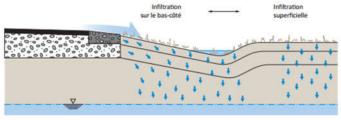


Image 6: Infiltration sur les bas-côtés – illustration VSA

La construction du parking au moyen de dalles ajourées (grilles-gazon) permet une infiltration directe de l'eau. Les interstices seront remplis avec un gravier engazonné composé de 20 à 30 % de terre végétale. Le sous-sol perméable complète l'effet filtrant de la couche supérieure.

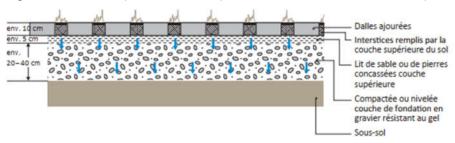


Image 6 : Dalles ajourées – illustration VSA

L'arrêt de bus s'inscrit quant à lui dans le prolongement de la chaussée existante avec une pente longitudinale moyenne de 0.5% environ. Un dévers uniforme de 2% permet d'orienter les eaux de surface vers un caniveau, celui-ci étant raccordé à un puit d'infiltration qui sera dimensionné dans le cadre de la phase exécution.

4.10 Mesures complémentaires

En sus des aménagements projetés, les mesures complémentaires suivantes sont recommandées afin que le système soit bien assimilé par les usagers et puisse ainsi fonctionner correctement :

- Etablissement d'un règlement pour la zone de dépose-minute.
- Communication et sensibilisation des usagers.
- Développement des modes de déplacement alternatifs (pédibus).
- Sécurisation des itinéraires menant à l'école (inspection de sécurité routière).
- Suivi des mesures mises en place.

5 **EMPRISES**

Le projet est intégralement situé sur les parcelles n° 10'326 et 10'328, qui sont propriété de la Commune de Vétroz. En conséquence aucune expropriation n'est nécessaire.

6 **DEVIS ESTIMATIF** +/- 20%

Travaux de génie civil, y compris divers et imprévus	445'000	CHF
Equipements (signalisation)	10'000	CHF
Honoraires et frais annexes	55'000	<u>CHF</u>

Total global TTC 510'000 CHF

Non compris:

- Travaux et aménagements relatifs aux césures sur la route du Canal et la route des Marais
- Adaptation éventuelle des réseaux souterrains
- Renforcement de l'éclairage public
- Travaux de paysagiste
- Acquisition de terrain

7 PHASAGE DES TRVAUX

Planning intentionnel

Etudes automne 2023

Enquête publique et homologation février 2024

Appel d'offres génie-civil printemps 2024

Réalisation des travaux dès homologation

8 **SYNTHESE**

Les infrastructures projetées répondent aux objectifs suivants :

- Favoriser les modes de déplacement doux (piétons, vélos).
- Satisfaire à la demande en stationnement.
- > Assurer la sécurité de tous les usagers.
- > Garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

La séparation des modes de transport doux et du trafic motorisé permet d'éviter les points de conflit et a servi de principe de base pour l'élaboration du projet.

Un parking de 46 places de stationnement offre la possibilité aux parents des enfants des petits degrés de stationner quelques minutes pour les accompagner jusqu'à la porte d'entrée. Il permet aussi de satisfaire à la demande de stationnement engendrée par les manifestations régulièrement organisées à la salle de Bresse.

Une voie de dépose-minute complète le système en proposant une capacité de dépose ou d'embarquement qui correspond aux besoins définis par les observations de l'état existant.

L'aménagement d'un quai avec des bordures hautes permet la mise en conformité Lhand de l'arrêt de bus est garanti ainsi l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Des mesures supplémentaires telles qu'une adaptation de la signalisation et du marquage existants ou l'amélioration de l'éclairage public sont proposées afin de renforcer la sécurité de l'ensemble des usagers.

Pour terminer, il est important de relever qu'un tel concept doit être accompagné d'une communication soutenue afin d'expliquer le projet et inciter les usagers à favoriser la mobilité douce.

9 LISTE DES PIECES

101 Situation générale
1: 25'000
102 Situation – Etat existant
1: 200
103 Situation – Etat projeté
1: 200
104 Profils en travers
1: 100
105 Profils types
1: 50
106 Signalisation – Etat projeté
1: 1'000

107 Rapport technique et devis

Etabli à Martigny, le 15 novembre 2023

Didier Liard

Ingénieur civil dipl. HES – certifié RSA/RSI/BSM

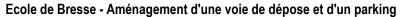
Christophe Alter

Ingénieur civil dipl. HES/SIA – certifié RSA/RSI/BSM

ANNEXES:

- Devis estimatif à +/- 20%
- Formulaire danger Rhône

Commune de Vétroz





508'100.00

Fr.

Devis estimatif des travaux à +/-20%

Récapitulatif des Montants

A.	Travaux & équipements					
1	Génie-civil				Fr.	381'838.00
2	Divers & imprévus	10.0%			Fr.	38'184.00
	Montant HT				Fr.	420'022.00
	TVA	8.1%	de	420'022.00	Fr.	34'021.80
	Montant total arrondi TTC - A. Travaux				Fr.	454'000.00
В	Honoraires					
1	Ingénieurs civils et mobilité - études, enquête				Fr.	25'000.00
2	Ingénieurs civils - appel d'offres, réalisation				Fr.	20'000.00
3	Géomètre - relevé topo, implantation				Fr.	2'000.00
4	Frais, autroisations et taxes				Fr.	3'000.00
	Montant HT				Fr.	50'000.00
	TVA	8.1%	de	50'000.00	Fr.	4'050.00
	Montant total arrondi TTC - B. Honoraires				Fr.	54'100.00
	RECAPITULATIF					
A.	Travaux & équipements				Fr.	454'000.00
В	Honoraires				Fr.	54'100.00

Base du devis :

- Dossier de mise à l'enquête publique.

$\underline{\text{Non compris dans le devis}}:$

- Travaux, signalisation et mobilier liés à la fermeture des routes du Canal et des Marais

MONTANT TOTAL DU DEVIS DES TRAVAUX à +/- 15% TTC

- Travaux pour adaptation éventuelle des réseaux souterrains
- Honoraires pour éventuelles études géologique et hydrologique
- Expropriation

Etabli par : Didier Liard

Ingénieur civil HES

Etabli le : 15.11.2023

Commune de Vétroz

Ecole de Bresse - Aménagement d'une voie de dépose et d'un parking



Devis estimatif des travaux à +/-20%

TRAVAUX GENIE-CIVIL

CAN		Montants
CAN 113 INSTALLATIONS DE CHANTIER	Fr.	34'713.00
CAN 211 FOUILLES ET TERRASSEMENTS	Fr.	52'650.00
CAN 221 COUCHES DE FONDATIONS POUR SURFACES DE CIRCULATION	Fr.	54'000.00
CAN 222 PAVAGE ET BORDURES	Fr.	154'225.00
CAN 223 CHAUSSEES ET REVETEMENTS	Fr.	70'750.00
CAN 237 CANALISATIONS ET EVACUATION DES EAUX	Fr.	7'500.00
CAN 282-6 SIGNALISATION ET MARQUAGE	Fr.	8'000.00
Montant des travaux de génie-civil HT		381'838.00

Commune de Vétroz

Ecole de Bresse - Aménagement d'une voie de dépose et d'un parking

Devis es	stimatif des travaux à +/-20%			TRAVAUX	GENIE-CIVIL
N°	Libellé	U	Quantité	Prix/u	Prix/
CAN 113	INSTALLATIONS DE CHANTIER				
1	Installations de chantier		10%_de	347'125.00 fr.	34'713.0
Montant H	INSTALLATIONS DE CHANTIER			=	34'713.00 fi
AN 211	FOUILLES ET TERRASSEMENTS				
1	Décapage de terre végétale	m3	420.00 à fr.	20.00 fr.	8'400.0
2	Déblai à la machine de matériaux normalement exploitables	m3	800.00 à fr.	10.00 fr.	8'000.0
3	PV pour obstacles isolés - blocs	m3	10.00 à fr.	30.00 fr.	300.0
7	Fourniture de chaille 30/60	m3	30.00 à fr.	60.00 fr.	1'800.0
8	Remblayage avec chaille 30/60	m3	30.00 à fr.	10.00 fr.	300.0
9	Mise en place de terre végétale	m3	130.00 à fr.	20.00 fr.	2'600.0
10	Epierrage & ensemencement des talus en remblai	m2	450.00 à fr.	6.00 fr.	2'700.0
11	Transport intermédiaire avec petits engins de 101 à 200m	m3	260.00 à fr.	5.00 fr.	1'300.0
12	Transport et taxes de décharge pour matériaux excédentaires	m3	1090.00 à fr.	25.00 fr.	27'250.0
Montant H	FOUILLES ET TERRASSEMENTS			-	52'650.00 f
CAN 221	COUCHES DE FONDATIONS POUR SURFACES DE CIRCULATION	m2	760.00 à fr.	50.00 fr.	38'000.0
2	Fourniture de grave GNT 0/45 Fourniture et mise en place d'un géotextile de séparation	m3 m2	2300.00 à fr.	2.00 fr.	4'600.0
3	Mise en œuvre des couches de fondation	m3	760.00 à fr.	10.00 fr.	7'600.0
4	Exécution de la surface brute de la couche de fondation	m2	1900.00 à fr.	2.00 fr.	3'800.0
Montant H	COUCHES DE FONDATIONS POUR SURFACES DE CIRCULATION			=	54'000.00 fi
CAN 222	PAVAGE ET BORDURES				
1	Fourniture et pose bordurettes 8/30	m'	275.00 à fr.	95.00 fr.	26'125.0
2	Fourniture et pose bodures DMTE 208	m'	265.00 à fr.	95.00 fr.	25'175.0
3	Fourniture et pose bodures quai arrêt bus	m'	15.00 à fr.	400.00 fr.	6'000.0
4	Fourniture de graviers concassés 4/8	m3	35.00 à fr.	55.00 fr.	1'925.0
5	Exécution de la surface de couche	m2	750.00 à fr.	6.00 fr.	4'500.0
6	Fourniture et pose de grille-gazon	m2	720.00 à fr.	125.00 fr.	90'000.0
8	Fourniture et pose d'un socle de candélabre	р	<u>1.00</u> à fr.	500.00 fr.	500.0
Montant H	PAVAGE ET BORDURES			=	154'225.00 f
CAN 223	CHAUSSEES ET REVETEMENTS				2/222
1 2	Installation pour pose des enrobés	gl	1.00 à fr.	2'000.00 fr.	2'000.00
_	Coupe de couches de chaussée bitumineuses	m'	150.00 à fr.	10.00 fr.	1'500.0
3 4	Démolition et évacuation de couches de chaussée bitumineuses Fraisage de couche bitumineuse	m2 m2	50.00 à fr. 20.00 à fr.	15.00 fr. 15.00 fr.	750.0 300.0
5	Fourniture grave 0/16 pour le réglage avant la pose des enrobés	m3	60.00 à fr.	55.00 fr.	3'300.0
6	Exécution de la surface avec grave 0/16 pour pose des enrobés bitumineux	m2	1200.00 à fr.	6.00 fr.	7'200.0
8	Ruban pour joint	m'	650.00 à fr.	6.00 fr.	3'900.0
9	Application d'un enduit d'accrochage	m2	1200.00 à fr.	2.00 fr.	2'400.0
10	Fourniture, répandage à la main et compactage d'enrobé AC T 16 N, ép. 6cm	to	170.00 à fr.	190.00 fr.	32'300.0
11	Fourniture, répandage à la main et compactage d'enrobé AC 11 S, ép. 4cm	to	90.00 à fr.	190.00 fr.	17'100.0
Montant H	CHAUSSEES ET REVETEMENTS			=	70'750.00 fi
CAN 237	CANALISATIONS ET EVACUATION DES EAUX				
1 2	Fourniture et pose d'un caniveau, y compris raccordement Fourniture et pose d'un puit d'infiltration	p	12.00 à fr. 1.00 à fr.	500.00 fr. 1'500.00 fr.	6'000.00 1'500.00
	CANALISATIONS ET EVACUATION DES EAUX	ρ	1.00 a II	1 300.00 11.	7'500.00 fi
	S SIGNALISATION ET MARQUAGE			=	
	Fourniture et pose de signalisation verticale, y compris socles	р	10.00 à fr.	600.00 fr.	6'000.00
1					
1 1	Marquage	gl	1.00 à fr.	2'000.00 fr.	2'000.00

Formulaire pour demande de construction en zone de danger d'inondation du Rhône

Le présent formulaire obligatoire doit être rempli pour toute demande de construction en périmètre de danger d'inondation du Rhône.

. 1		Objet								
ROC	equér	rant	10	Commune de \	/étroz					
0	bjet			Aménagement	d'une voie de dépose et d'un p	parking				
C	ommı	une			Commune de Vétroz					
PI	lan n°	>			Parcelle(s) :10326-10328	Coordonnées: 2'5	587'925 / 1'118'665			
2		Type de	construc	ction						
Ci	lasse	d'ouvrag	e (CO) se	lon la norme SIA	261 §16.3					
X		100			ndustriel, artisanal, entrepôt, pa	arking				
]	CO II			émas, théâtres, écoles, églises					
]	CO III			pompier, garage ambulance,		cation,			
3		Situatio		ger d'inondation						
VVV	VVV. VS	ation de d s.ch/rhone d'inondat	e (survre re tion	: 480.63	m s.m.	possible en cas de crue du	ı Rhône sont disponibles so			
			Dange	er résiduel	Danger faible	Danger moyen	Danger élevé			
-	Coch						X			
	Rem	plir		§ 5	§ 5	§ 4, 5 et 7	§ 4, 5, 6 et 7			
4					protection des personnes		prévu			
-	oisir i Sur Le	impérativ rélévatior rez-de-ch	ement au n de la con naussée (=	moins une des c estruction (à intég premier niveau	onditions suivantes en périmèt grer au dossier), habité) est prévu au niveau	m s.m.				
-	oisir i Sur Le	impérativ rélévatior rez-de-ch	ement au n de la con naussée (=	moins une des c estruction (à intég premier niveau	onditions suivantes en périmèt arer au dossier).	m s.m.	vé:			
-	oisir i Sur Le i Nor	impérativ rélévatior rez-de-ch n pertiner	ement au n de la con naussée (= nt s'agissa	moins une des c estruction (à intéç premier niveau nt d'un aménage	onditions suivantes en périmèt grer au dossier), habité) est prévu au niveau	m s.m.	vé:			
Ch - 5 De	Sur Le Nor Is mes	impérativ rélévatior rez-de-ch n pertiner Mesures sures por	ement au n de la con naussée (= nt s'agissa prévues p ur limiter le	moins une des c estruction (à intég premier niveau nt d'un aménage pour limiter les es dégâts matéri	onditions suivantes en périmèt grer au dossier), habité) est prévu au niveau ement routier en surface (voir a dégâts matériels iels sont obligatoires en zone	m s.m. ttestation au § 7) de danger moyen et élevée	vé: prévu e, en complément des mesul			
Ch - - 5 De	Sur Le Nor I s mes	impérativ rélévatior rez-de-ch n pertiner Mesures sures pou pour ass	ement au n de la con naussée (= nt s'agissa prévues p ur limiter la surer la pro	moins une des c estruction (à intég premier niveau nt d'un aménage pour limiter les es dégâts matéri etection des pers	onditions suivantes en périmèt grer au dossier), habité) est prévu au niveau ement routier en surface (voir a dégâts matériels iels sont obligatoires en zone onnes. Elles sont recommandé	m s.m. ttestation au § 7) de danger moyen et élevée	vé: prévu e, en complément des mesul			
Ch = 5 De	Sur Le Nor I s mes vues Les	impérativ rélévatior rez-de-ch n pertiner Mesures sures pou pour ass aménag mesures	ement au n de la con naussée (= nt s'agissa prévues pur limiter le surer la pro nements ex s construct	moins une des construction (à intégener niveau ent d'un aménage pour limiter les es dégâts matériptection des persectérieurs empêchatives suivantes s	onditions suivantes en périmèt grer au dossier), habité) est prévu au niveau ement routier en surface (voir a dégâts matériels iels sont obligatoires en zone onnes. Elles sont recommandé ent l'inondation du bâtiment ont prévues¹:	m s.m. ttestation au § 7) de danger moyen et élevée <u>ées</u> en danger faible ou résid	vé: prévu e, en complément des mesur duel.			
Ch 5 Despré	Sur Le Nor I s mes vues Les	impérativ rélévatior rez-de-ch n pertiner Mesures sures pour ass s aménag mesures suréléve pas d'or batarde vitres de citernes protectie chauffae installat chemins	ement au n de la con naussée (= nt s'agissa prévues (= ur limiter la surer la pro ements ex s construct ation supp uverture e eau pour le e sécurité s assurée (on anti-ref ge disposé ions électr s de fuite v	moins une des construction (à intéger premier niveau int d'un aménage pour limiter les es dégâts matérietection des persotérieurs empêchtives suivantes solémentaire du bât saut-de-loup au es portes et porta et cadres renforcontre la poussée oulement pour la ét dans des locauriques disposées vers les parties é	onditions suivantes en périmèt grer au dossier), habité) est prévu au niveau ement routier en surface (voir a dégâts matériels iels sont obligatoires en zone connes. Elles sont recommandé ient l'inondation du bâtiment ont prévues¹: âtiment (si cette solution est cha niveau ou en dessous du terrails cés pour les fenêtres du rez-de e d'Archimède a canalisation x étanches à l'eau / surélevés dans des locaux étanches / su levées du bâtiment prévues.	m s.m. ttestation au § 7) de danger moyen et élevée ées en danger faible ou résid oisie, le projet présenté doit ain -chaussée	vé: prévu e, en complément des mesur duel. t en tenir compte)			
Ch 5 Depré	Sur Le Nor I s mess	impérativ rélévatior rez-de-ch n pertiner Mesures sures pou pour ass s aménag s mesures suréléve pas d'ou batarde vitres de citernes protectie chauffae installat chemins autres:	ement au n de la con naussée (= nt s'agissa prévues ur limiter le surer la pro lements ex s construct ation supp uverture e eau pour le e sécurité s assurée d on anti-ref ge disposé ions électr s de fuite v non pertin	moins une des construction (à intéger premier niveau int d'un aménage pour limiter les es dégâts matériptection des persontérieurs empêchatives suivantes solémentaire du bât saut-de-loup au se portes et porta et cadres renforcontre la poussée oulement pour la ét dans des locauriques disposées vers les parties é aent s'agissant de service de la cadissant de la cadi	onditions suivantes en périmèt grer au dossier), habité) est prévu au niveau ement routier en surface (voir au dégâts matériels iels sont obligatoires en zone donnes. Elles sont recommandé dent l'inondation du bâtiment ont prévues¹: àtiment (si cette solution est char niveau ou en dessous du terra ils cés pour les fenêtres du rez-de e d'Archimède a canalisation x étanches à l'eau / surélevés dans des locaux étanches / su levées du bâtiment prévues. e la construction d'un parking e	m s.m. ttestation au § 7) de danger moyen et élevée ées en danger faible ou résid oisie, le projet présenté doit ain -chaussée	vé: prévu e, en complément des mesur duel. t en tenir compte)			
Ch 5 Depré	Sur Le Nor I s mess	impérativ rélévatior rez-de-ch n pertiner Mesures sures pou pour ass s aménag s mesures suréléve pas d'ou batarde vitres de citernes protectie chauffae installat chemins autres:	ement au n de la con naussée (= nt s'agissa prévues ur limiter le surer la pro lements ex s construct ation supp uverture e eau pour le e sécurité s assurée d on anti-ref ge disposé ions électr s de fuite v non pertin	moins une des construction (à intéger premier niveau int d'un aménage pour limiter les es dégâts matériptection des persontérieurs empêchatives suivantes solémentaire du bât saut-de-loup au se portes et porta et cadres renforcontre la poussée oulement pour la ét dans des locauriques disposées vers les parties é aent s'agissant de service de la cadissant de la cadi	onditions suivantes en périmèt grer au dossier), habité) est prévu au niveau ement routier en surface (voir a dégâts matériels iels sont obligatoires en zone connes. Elles sont recommandé ient l'inondation du bâtiment ont prévues¹: âtiment (si cette solution est cha niveau ou en dessous du terrails cés pour les fenêtres du rez-de e d'Archimède a canalisation x étanches à l'eau / surélevés dans des locaux étanches / su levées du bâtiment prévues.	m s.m. ttestation au § 7) de danger moyen et élevée es en danger faible ou résid oisie, le projet présenté doit ain -chaussée urélevés t d'un aménagement routier	vé: prévu e, en complément des mesur duel. t en tenir compte)			

¹ Liste de mesures possibles. Cochez les mesures choisies pour le projet présent.

Jar	ne	6	Critères cumulatifs à remplir pour déroger à l'inter	rdiction de construire en dang	er élevé						
plirp	la commune	•	Le secteur est déjà largement bâti Info sous : <u>www.vs.ch/rhone</u> (> « zones de danger »)	□ oui	non						
à remplir par	la co		La commune dispose d'un plan d'intervention d'urgence et a effectué un exercice d'évacuation attesté par le service de sécurité civile et militaire (SSCM)	oui, date :	non						
			La construction se situe en-dehors de zones de dangers <u>élevés</u> pour <u>tous</u> les autres dangers :								
			 Hydrologique (hors Rhône) Nivo-glaciaire Géologique La construction n'engendre pas d'augmentation 	☐ hors danger élevé ☐ hors danger élevé ☐ hors danger élevé	☐ en danger élevé ☐ en danger élevé ☐ en danger élevé						
			significative des dégâts potentiels ou du risque (notamment type de CO selon §2)	CO I ou CO II	□ co III						
			La construction n'est pas soumise à une inondation dynamique (vitesse élevée) Info sous : www.vs.ch/rhone (~ « zones de danger »)	☐ hors vitesse élevée	Constant de vitages flants						
		•	Le terrain à bâtir ne fait l'objet d'aucune restriction de bâtir dans d'autres domaines (p.ex. bruit, protection des eaux souterraines)	oui	secteur de vitesse élevée						
			Si non, préciser quelle restriction :	OUF	non						
			oussigné, représentant de la commune, atteste l'exactitude	Dérogation envisageable	Dérogation pas envisageable						
		Lieu,	date								
Jac	=	7	Attestation de la résistance du bâtiment (en danger	r moyen et élevé)							
plir par	énieur	Ingénieur, auteur du rapport d'expertise:									
E .	G	Burea	au d'ingénieurs : ARC Génie Civil SA								
à rem	<u>.</u>		sse complète : Avenue de la Gare 21, 1920) Martigny							
			onne de contact : Didier Liard								
		Téléphone : 027/564 10 30 email : didier.liard@arcgc.ch									
		Niveau d'inondation : 480.63 m s.m.									
	La construction, telle que présentée dans le dossier de demande d'autorisation de construire du 15.11.2023 résiste à la pressionhydraulique induite par le niveau d'inondation mentionné ci-dessus.										
			oui								
			non ;								
			La construction projeté doit respecter les conditions su d'inondation mentionné ci-dessus (préciser):								
			La construction projeté doit respecter les conditions su d'inondation mentionné ci-dessus (préciser): Non pertinent s'agissant de la construction d'un parking	et d'un aménagement routier en	surface.						
			La construction projeté doit respecter les conditions su d'inondation mentionné ci-dessus (préciser):	et d'un aménagement routier er	surface.						
		Par o	La construction projeté doit respecter les conditions su d'inondation mentionné ci-dessus (préciser): Non pertinent s'agissant de la construction d'un parking	et d'un aménagement routier en	surface. suite des conditions en annexe						
		Par sa le dim	La construction projeté doit respecter les conditions su d'inondation mentionné ci-dessus (préciser): Non pertinent s'agissant de la construction d'un parking	et d'un aménagement routier er	surface. suite des conditions en annexe						

Markgay, le 15.11.2073

Sceau et signature:

Bureau d'ingénieurs civils

ARC Génie Civil SA

Av. de la Gare 21

1920 Martigny

Lieu, date